



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

lycées

Question écrite n° 52113

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'éducation nationale afin de connaître son avis sur la proposition formulée dans le rapport sur la réforme du lycée consistant à mettre en oeuvre un rythme scolaire plus adapté au rythme biologique des adolescents. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition.

### Texte de la réponse

Le 15 janvier 2009, le Président de la République a confié à Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de mener une concertation sur la réforme du lycée. Il s'agissait, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Richard Descoings a remis ses préconisations au Président de la République le 2 juin dernier : ce document contient des pistes de travail qui doivent servir de base à une concertation prévue à l'automne 2009 avant une prise de décisions sur les mesures applicables dès la rentrée 2010. Parmi les pistes évoquées, figure effectivement l'aménagement du temps scolaire de manière à mieux équilibrer la charge de travail globale des lycéens et prendre en compte leur « rythme biologique ». Cette question, dont les incidences en termes d'organisation des établissements sont loin d'être négligeables, fera naturellement l'objet d'un examen approfondi au cours de la concertation évoquée plus haut.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52113

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 2009, page 5753

**Réponse publiée le :** 6 octobre 2009, page 9461